

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 octobre 2023 à 20h30

N° des délibérations	Objet des délibérations
001	Autorisation donnée au Maire de fixer les prix de vente des articles de la boutique du Musée d'Artagnan
002	Prêt bancaire - programme voirie 2023
003	Autorisation de signature de convention d'occupation de locaux avec les associations locales

Affiché le 16 octobre 2023

Séance 2023-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GERS

Commune de LUPIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°001

L'an deux mille vingt-trois le onze octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac.

Etaient présents : Mmes CORNU Christelle, FOURAGNAN Maryse, HUTTON Lisa, THIEUX LOUIT Véronique, MM, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard,

Était absent et excusé : LABORDE Simon, MAGNE Patrick

Secrétaire de séance : Mme CORNU Christelle

Date de la convocation : 5 octobre 2023.

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Autorisation donner à Mme le Maire de fixer les prix de vente des articles de la boutique du Musée d'Artagnan

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la boutique du Musée d'Artagnan est très appréciée et est en constant évolution. Considérant qu'il est nécessaire de développer l'offre et afin d'être réactif, elle demande à l'assemblée de l'autoriser à fixer les prix de vente des articles.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **Autorise** Madame le Maire à fixer les tarifs de vente des produits en vente à la boutique du Musée d'Artagnan.

Fait et délibéré en séance

Le 11 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,

Véronique THIEUX LOUIT



Séance 2023-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GERS

Commune de LUPIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°002

L'an deux mille vingt-trois le onze octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac.

Etaient présents : Mmes CORNU Christelle, FOURAGNAN Maryse, HUTTON Lisa, THIEUX LOUIT Véronique, MM, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard,

Était absent et excusé : LABORDE Simon, MAGNE Patrick

Secrétaire de séance : Mme CORNU Christelle

Date de la convocation : 5 octobre 2023.

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Prêt bancaire- programme voirie 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le financement du programme voirie 2023 est inscrit au budget primitif 2023.

La commune a sollicité auprès du Crédit Agricole un emprunt de 50 000 € ;

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Montant de l'emprunt : 50 000.00 €

Objet : voirie

Durée : 15 ans

Périodicité de remboursement : annuelle

Taux proportionnel : 4.28%

Montant de l'échéance constante : 4585.54 €

Frais de dossier : 50 €

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

➤ **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt auprès du Crédit Agricole.

Fait et délibéré en séance

Le 11 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,

Véronique THIEUX LOUIT



Séance 2023-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GERS

Commune de LUPIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°003

L'an deux mille vingt-trois le onze octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac.

Etaient présents : Mmes CORNU Christelle, FOURAGNAN Maryse, HUTTON Lisa, THIEUX LOUIT Véronique, MM, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard,

Était absent et excusé : LABORDE Simon, MAGNE Patrick

Secrétaire de séance : Mme CORNU Christelle

Date de la convocation : 5 octobre 2023.

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Autorisation de signature de convention d'occupation de locaux avec les associations locales

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que des associations locales occupent des salles ou des locaux communaux annuellement. Ceci est de fait depuis des années et il est nécessaire de signer une convention d'occupation des locaux avec chacune des associations afin de mieux protéger toutes les parties.

Madame le Maire fait lecture du projet de convention qui sera adaptée à chaque situation et objet de l'association. L'attestation de responsabilité civile de l'association devra être annexée chaque année au dossier.

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions d'occupation de locaux communaux avec les associations concernées.

Fait et délibéré en séance

Le 11 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,

Véronique THIEUX LOUIT

